

# **COMPTE RENDU DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 9 MAI 2023**

Présents : F.HINDRÉ-A.LUCAS - N.THOMAS -S.ABRAHAM-P.THOMAS –  
M.PINCON - S.LE MÉE - J.M.VIDELOT- A.DAVID – S.GILLOT

Absent excusé : L.LAINÉ

Mme Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

## **CONTRAT ANNUEL ÉPAREUSE**

Pour le passage de l'épareuse, plusieurs entreprises ont été sollicitées :

SARL ETA DUBOIS            4 552.80 € TTC

SARL JEGOUZO            8 064.00 € TTC

CONNAN KRISTEN        4 422.00 € TTC

Après étude des devis, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise DUBOIS pour un montant de 4 552.80 € TTC. Le devis de CONNAN KRISTEN ne comprenant pas certaines portions, le montant global de la prestation se trouve supérieur à celui proposé par l'entreprise DUBOIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **REMPACEMENT DES PORTES DE L' ÉGLISE**

Dans le cadre des travaux de l'église, des devis ont été demandés pour le remplacement des portes :

Mamias Ebenisterie        39 158.00 € HT

SARL LE BER            29 106.75 € HT

Le Conseil Municipal retient la proposition de la SARL LE BER pour un montant de 29 106.75 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **DÉLÉGATION POUR SIGNATURE DE VENTE LOTISSEMENT DU CLOS RÉMI**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signature auprès du Conseil Municipal pour l'ensemble des actes administratifs relatifs à la vente des lots du lotissement du Clos Rémi.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à la vente du lotissement du Clos Rémi.

## **MARCHÉ DE L'ATELIER MUNICIPAL**

Suite au rapport d'analyse des offres du marché de l'atelier municipal réalisé par M.LEMOINE, architecte, il convient de valider les entreprises retenues et les montants correspondants HT :

Lot 1 : Démolition/Gros Œuvre	EI Pruvot Emmanuel	27 230,50 €
Lot 2 : Couverture/Charpente/Bardage	Yannick Jégo	45 563,00 €
Lot 3 : Portes Industrielles	Yannick Jégo	9 831,00 €
Lot 4 : Electricité/Plomberie/Chauffage	Julien Lucas	17 953,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

## **OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Après délibération, la commune de Grâce-Uzel, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
  - Durée : 1 an renouvelable
  - Conditions : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1 %
  - Frais : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
  - Paiement des intérêts trimestriellement par débit d'office
- 
- ➤ Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office.  
Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.

- **Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser les différentes opérations en vue de l'application de cette décision.